



FICHE SITE
site classé
76 047 000

LA VIEILLE CÔTE DE BONSECOURS

Liste des communes concernées : BONSECOURS

Superficie : 0,35 ha

Arrêté de classement du 05/03/1928 : est classé le fragment du chemin de grande communication n° 134 dit «La vieille côte» situé sur le territoire de la commune de Bonsecours (Seine-Inférieure), depuis la sente dénommée le raidillon jusqu'au coude brusque que forme la route en direction de la Seine